

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Transports en commun -
Avenants à la
convention
d'exploitation du réseau
de bassin de Saint-
Germain-en-Laye,
d'Aigremont, de
Chambourcy,
Fourqueux et Mareil-
Marly - Réduction du
service de la Fête des
Loges - Prorogation de
la convention**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 10

OBJET : TRANSPORTS EN COMMUN - AVENANTS A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE BASSIN DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, D'AIGREMONT, DE CHAMBOURCY, FOURQUEUX ET MAREIL-MARLY - RÉDUCTION DU SERVICE DE LA FÊTE DES LOGES - PROROGATION DE LA CONVENTION

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Les Villes de Saint-Germain-en-Laye, Chambourcy, d'Aigremont, de Fourqueux et Mareil-Marly ont signé, en avril 1999, une convention pour l'exploitation du réseau de bassin avec la Société aujourd'hui dénommée Véolia Transport, d'une durée de dix ans prenant effet le 26 mai 1999.

D'une part, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a souhaité, à titre expérimental cette année, réduire le service bus desservant la Fête des Loges puisqu'un petit train est mis à la disposition des visiteurs de ce site, au même tarif et sur une plage horaire maintenant plus élargie. Une étude de fréquentation a permis d'apprécier les besoins pour ajuster les dessertes limitées aux vendredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Cette expérience s'étant révélée concluante, il est proposé de formaliser par avenant.

Par ailleurs, et dans la perspective de la signature d'une nouvelle convention, les collectivités concernées ont fait appel à un Cabinet pour étudier le réseau actuel et les perspectives envisageables. Cette analyse éclairera les discussions avec le futur transporteur qui, du fait de la réglementation actuelle, devrait être le même qu'aujourd'hui.

Pour faciliter les discussions en cours, les négociations à venir ainsi que la mise en place d'une nouvelle configuration du réseau, il est souhaité, par toutes les collectivités signataires de la convention, la prorogation de la convention de mai à septembre 2009.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n° 9 et n° 10 avec la Société Véolia Transport et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC